

Plan d'études national pour l'enseignement à l'école professionnelle – Employée / Employé de commerce CFC

Focus FIEc CFC avec MP

3^{ème} année scolaire

Organe responsable : Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC)

Le plan d'études national a été discuté et approuvé par l'organe national de coordination (ONC). Il constitue une aide à la mise en œuvre pour toutes les écoles en vue de la mise en œuvre de la nouvelle formation professionnelle initiale en école (FIEc). Les éventuels remaniements du document sont initiés par l'organe responsable en fonction des besoins et relèvent de la responsabilité des partenaires de la formation professionnelle.

Version 06.05.2022

Mise à jour du 08.02.2023

Accompagnement : Ectaveo AG
Stephan Amstutz
Raymond Anliker
Marco Giovannacci
Stefan Müller

Table des matières

Plan d'études national pour l'enseignement à l'école professionnelle	–
Employée / Employé de commerce CFC	1
1 Vue d'ensemble	4
1.1 Classification	4
1.2 Vue d'ensemble des variantes de mise en œuvre FIEc CFC avec MP	4
1.3 Principes	8
1.4 Tableau des périodes d'enseignement FIEc CFC avec MP (variantes de mise en œuvre en trois ans avec stage de longue durée)	11
1.5 Tableau des périodes d'enseignement FIEc CFC avec MP (variantes de mise en œuvre en quatre ans avec stage de longue durée)	13
1.6 Variante de mise en œuvre en trois ans en école à plein temps (sans stage de longue durée)	15
2 Première langue nationale	17
2.1 Vue d'ensemble des contenus de la branche fondamentale de la MP	17
2.2 Nombre de périodes d'enseignement	17
2.3 Compétences spécifiques du PEC MP	18
2.4 Examens dans le cadre de la note semestrielle MP 1	19
3 Deuxième langue nationale	19
3.1 Vue d'ensemble des contenus de la branche fondamentale de la MP	19
3.2 Nombre de périodes d'enseignement	20
3.3 Compétences spécifiques du PEC MP	20
3.4 Examens dans le cadre de la note semestrielle MP 1	22
4 Finances et comptabilité	22
4.1 Vue d'ensemble des contenus de la branche spécifique de la MP	22
4.2 Nombre de périodes d'enseignement	23
4.3 Compétences spécifiques du PEC MP	23
4.4 Examens dans le cadre de la note semestrielle MP 1	25
5 Économie et droit	25
5.1 Vue d'ensemble des contenus de la branche spécifique de la MP	25
5.2 Nombre de périodes d'enseignement	26
5.3 Compétences spécifiques du PEC MP	26
5.4 Examens dans le cadre de la note semestrielle MP 1	28

6	Troisième langue / anglais	28
6.1	Nombre de périodes d'enseignement	28
7	Mathématiques	28
7.1	Nombre de périodes d'enseignement	28
8	Histoire et institutions politiques	29
8.1	Nombre de périodes d'enseignement	29
9	Technique et environnement	29
9.1	Nombre de périodes d'enseignement	29
10	TIP	29
11	Éducation physique	29
11.1	Nombre de périodes d'enseignement	29
12	Connaissances professionnelles CFC : DCO E	30
12.1	Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	30
12.2	Nombre de périodes d'enseignement	30
12.3	Objectifs évaluateurs	31
12.4	Examens dans le cadre de la note d'expérience CFC	31
13	Connaissances professionnelles CFC : unités d'exercice pratique spécifiques aux DCO	31
13.1	Nombre de périodes d'enseignement	31
13.2	Remarque didactique	32
14	Connaissances professionnelles CFC : mandats pratiques scolaires	33
14.1	Nombre de périodes d'enseignement	33
15	FIEc Flexible	33
15.1	Nombre de périodes d'enseignement	33

1 Vue d'ensemble

1.1 Classification

Le « plan d'études national pour l'enseignement à l'école professionnelle – Employée / Employé de commerce CFC / Focus FIEc CFC avec MP » est un instrument servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité au sens de l'annexe 1 du plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI du 16 août 2021 sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce / employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC).

Il tient compte des prescriptions en vigueur selon l'ordonnance du 23 juin 2009 sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr) et le plan d'études cadre du SEFRI du 18 décembre 2012 pour la maturité professionnelle (PEC MP) ainsi que des prescriptions minimales selon l'ordonnance du SEFRI du 16 août 2021 sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce / employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC).

En tant que modèle de plan d'études, il englobe un plan d'études spécifique par année scolaire pour la variante de mise en œuvre la plus répandue à l'heure actuelle (FIEc CFC en quatre ans avec MP et stage de longue durée aux 7^e et 8^e semestres).

1.2 Vue d'ensemble des variantes de mise en œuvre FIEc CFC avec MP

Des variantes de mise en œuvre en trois et quatre ans avec un stage de longue durée d'au moins un an peuvent être appliquées pour la FIEc CFC avec MP. Elles diffèrent principalement en ce qui concerne le moment et la durée du stage.

Des variantes de mise en œuvre en trois ans en école à plein temps (sans stage de longue durée, appelées variantes de mise en œuvre 3i) sont également possibles (cf. chap. 1.6).

FIEc CFC en trois ans avec MP et stage de longue durée

Variante de mise en œuvre	École	Stage	Procédure de qualification
1	Semestres 1 à 3 Semestre 6	Semestres 4 et 5 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Préparation pendant le semestre 6 Procédure de qualification CFC et examen MP après le stage
2	Semestres 1 à 4 Semestre 6 : 1 jour d'école	Semestres 5 et 6 13 mois	<ul style="list-style-type: none"> Préparation pendant le semestre 6 Une partie (conformément à l'art. 22, al. 2, OMP) ou la totalité de l'examen MP avant le stage
3	Semestre 1 à 4	Semestres 5 et 6 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Préparation à l'aide d'instruments didactiques, p. ex. blended learning (procédure de qualification CFC) Une partie (conformément à l'art. 22, al. 2, OMP) ou la totalité de l'examen MP avant le stage
4	Semestre 1 et 2 Semestres 3 à 6 : 1 à 2 jours d'école	Semestre 3 à 6 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Préparation pendant le semestre 6 Procédure de qualification CFC et examen MP à la fin de formation

- Dans la variante de mise en œuvre 1, le stage d'un an a lieu au cours des semestres 4 et 5. Au dernier semestre, l'accent est mis sur la mise en relation des compétences ainsi que sur la préparation à l'examen final (MP et CFC).
- Dans les variantes de mise en œuvre 2 et 3, le stage se déroule au cours des semestres 5 et 6, tandis que les semestres 1 à 4 sont consacrés à l'enseignement avec des modalités d'apprentissage basées sur des situations. Dans la variante de mise en œuvre 2, les personnes en formation fréquentent l'école pendant un jour par semaine pendant le stage au semestre 6. Le stage complet dure dans ce cas 13 mois. Il est également possible d'effectuer un « pré-stage » au semestre 3 ou 4 afin de compenser le jour d'école au semestre 6. Dans la variante de mise en œuvre 3, le stage n'est pas complété par un jour d'école, mais la préparation à la procédure de qualification peut se faire au moyen d'instruments didactiques, tels que le blended learning. L'examen de MP peut être organisé entièrement avant le stage, aussi bien dans la variante 2 que dans la variante 3, ou partiellement selon l'art. 22, al. 2, OMP.
- Dans la variante de mise en œuvre 4, l'idée est d'avoir un stage prolongé sur quatre semestres avec 1 à 2 jours d'école en parallèle : les deux premiers semestres d'école avec des unités d'enseignement basées sur des situations sont suivis de quatre semestres de stage avec 1 à 2 jours d'école par semaine. Cette variante peut être mise en œuvre aussi bien sous la forme d'une FIEc (avec contrat de stage) que dans le cadre de la FIEn (année d'apprentissage de base avec contrat d'apprentissage, voir [Plan d'études national pour](#)

l'enseignement à l'école professionnelle, Focus CFC avec maturité professionnelle en cours d'apprentissage).

FIEc CFC en quatre ans avec MP et stage de longue durée

Les quatre variantes de mise en œuvre pour la formation en quatre ans avec CFC et MP1 découlent des quatre variantes de la formation en trois ans présentées ci-dessus. Les quatre variantes de mise en œuvre pour la formation en quatre ans se présentent comme suit :

Variantes de mise en œuvre	École	Stage	Procédure de qualification
1	Semestre 1 à 5 Semestre 8	Semestres 6 et 7 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Préparation pendant le semestre 8 Procédure de qualification CFC et examen MP après le stage
2	Semestre 1 à 6 Semestre 8 : 1 jour d'école	Semestres 7 et 8 13 mois	<ul style="list-style-type: none"> Préparation pendant le semestre 8 Une partie (conformément à l'art. 22, al. 2, OMP) ou la totalité de l'examen MP avant le stage
3	Semestre 1 à 6	Semestres 7 et 8 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Préparation à l'aide d'instruments didactiques, p. ex. blended learning (procédure de qualification CFC) Une partie (conformément à l'art. 22, al. 2, OMP) ou la totalité de l'examen MP avant le stage
4	Semestre 1 à 4 Semestre 5 à 7 Semestre 8 : 1 à 2 jours d'école	Semestre 5 à 7 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Préparation pendant le semestre 8 Procédure de qualification du CFC et examen de MP à la fin de la formation

Plan d'études national comme modèle de plan d'études

- Le présent plan d'études est un **modèle** qui comprend un plan d'études spécifique par année scolaire pour la FIEc CFC en quatre ans avec MP et stage de longue durée (variante 3 selon le tableau ci-dessus), cette variante de mise en œuvre étant la plus répandue à l'heure actuelle. Le tableau des périodes d'enseignement au chap. 1.5 se base sur ce modèle de mise en œuvre. Le contenu des trois plans d'études spécifiques aux années scolaires est harmonisé avec le développement des compétences dans la FIEc CFC sans MP, ce qui « facilite » les éventuels passages de la FIEc CFC avec MP à la FIEc CFC sans MP.
- Les autres variantes de mise en œuvre en quatre ans** se basent par analogie sur le présent modèle de plan d'études (contenus, tableau des périodes d'enseignement selon le chap. 1.5). Les écoles veillent à ce que les contenus scolaires nécessaires au stage de longue durée soient enseignés au préalable (en règle générale, les contenus des deux premières années ainsi que les contenus de la troisième année marqués en conséquence selon le modèle de plan d'études).

- **Les variantes de mise en œuvre en trois ans** doivent respecter les contenus et le nombre minimal de périodes d'enseignement conformément au PEC MP ainsi que les prescriptions pour le CFC conformément à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce CFC / employé de commerce CFC. Les connaissances professionnelles sont concrétisées sous la forme de cours, des unités d'exercice pratique et de mandats de mise en œuvre. Là-aussi, les écoles veillent à ce que les contenus scolaires nécessaires au stage de longue durée soient enseignés au préalable (en règle générale, les contenus des deux premières années ainsi que les contenus de la troisième année marqués en conséquence). Le tableau des périodes d'enseignement au chap. 1.4 se base sur ce modèle de mise en œuvre.

1.3 Principes

Le « plan d'études national pour l'enseignement à l'école professionnelle – Employée / Employé de commerce CFC / Focus FIEc CFC avec MP » prend en compte les principes ci-après, qu'il convient de respecter lors de la mise en œuvre.

Connaissances professionnelles (enseignement, unités d'exercice pratique, mandats pratiques scolaires)

- Dans une FIEc avec MP, les connaissances professionnelles transmises à l'école sont **capitales** en vue de l'obtention du CFC d'employée / employé de commerce. La formation scolaire avec MP repose fortement sur la logique de branches conformément au PEC MP du SEFRI. En outre, les personnes en formation passent aussi bien les examens finaux de la MP, qui suivent cette logique de branches, que les examens finaux du CFC, qui sont orientés vers les compétences opérationnelles.
- Les connaissances professionnelles selon le plan de formation d'employée de commerce CFC / employé de commerce CFC sont également valables pour la FIEc CFC avec MP. L'enseignement des connaissances professionnelles dans les domaines de compétences opérationnelles (DCO) B à D se fait dans le cadre des unités d'exercice pratique correspondant à ces DCO et des mandats pratiques scolaires.
- Pour que le passage du « savoir » au « faire » soit réussi, il est important que les personnes en formation dans la FIEc exécutent de manière autonome des activités professionnelles centrales déjà dans le cadre de l'enseignement des connaissances professionnelles. C'est à cela que servent les connaissances professionnelles dispensées sous la forme des **unités d'exercice pratique spécifiques aux DCO** dans les DCO B, C et D selon le plan de formation d'employée de commerce CFC / employé de commerce CFC de 2022. Les personnes en formation ont ainsi la possibilité de s'exercer dans le contexte scolaire et d'échanger sur leurs expériences. Ces unités d'exercice pratique peuvent prendre la forme de jeux de rôles, de petites études ou analyses de cas, d'un apprentissage basé sur la résolution de problèmes (*problem based learning*) ou d'autres formes appropriées. L'essentiel est que les personnes en formation soient actives. Les connaissances professionnelles du CFC sous la forme des unités d'exercice pratique spécifiques aux DCO doivent être mises en œuvre pour un total de 480 périodes d'enseignement, que cela soit dans le cadre de la filière de formation intégrative selon le

PEC MP ou dans un module à part « unités d'exercice pratique spécifiques aux DCO ». Les écoles doivent mentionner explicitement dans leurs propres plans d'études les périodes d'enseignement consacrées à l'enseignement des connaissances professionnelles (unités d'exercice pratique spécifiques aux DCO) conformément au plan d'études national FIEc CFC avec MP. L'organe responsable fournit les unités d'exercice pratique spécifiques aux DCO.

- Les connaissances professionnelles sous la forme des **mandats pratiques scolaires** soutiennent l'acquisition du savoir-faire opérationnel et de l'expérience. Les mandats pratiques invitent les personnes en formation à mettre en œuvre des aptitudes professionnelles centrales de manière autonome, à partir de leurs propres exemples. La mise en œuvre peut se faire dans une entreprise de pratique commerciale externe ou virtuelle. Il est également possible d'imaginer des tâches ou des projets que les personnes en formation peuvent réaliser directement en classe ou pendant leur temps libre. Les mandats pratiques scolaires vont donc au-delà de la simple application par exercice : il s'agit de résoudre des « problèmes » réels et pratiques. Les personnes en formation traitent ces projets de manière autonome à l'école. Elles peuvent éventuellement être soutenues par des coachs. Un portfolio professionnel peut également s'avérer utile pour structurer les processus d'apprentissage de manière pratique déjà à l'école. L'organe responsable fournit des mandats pratiques scolaires.

Choix des options (formation à la pratique professionnelle, art. 6 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce CFC / employé de commerce CFC)

Dans la FIEc avec MP et stage de longue durée, l'école décide quelle option elle propose dans le cadre de la formation à la pratique professionnelle (intégration dans l'enseignement à l'école des objectifs évaluateurs de l'entreprise).

Notes d'expérience, examens semestriels, examens finaux

- Conformément à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce CFC / employé de commerce CFC, il n'y a pas de notes pour l'enseignement des connaissances professionnelles dans les DCO A à E si la personne en formation suit la MP en cours d'apprentissage. Les objectifs évaluateurs des connaissances professionnelles selon le plan de formation doivent cependant être transmis et font l'objet de l'examen final des connaissances professionnelles.
- Les examens semestriels de MP et les examens finaux de MP sont régis par l'OMPr et le PEC MP.
- Les examens scolaires finaux de la MP et du CFC sont organisés séparément. Les examens finaux du CFC ont lieu à la fin de la formation professionnelle initiale.
- Le travail interdisciplinaire (TIB / TIP) est régi par l'OMPr et le PEC MP. Dans le cadre de variantes de mise en œuvre avec stage de longue durée à la fin de la formation, le travail interdisciplinaire est préparé à l'école avant le stage et terminé vers la fin de ce dernier.
- Les « dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final – Employée de commerce CFC / Employé de commerce CFC » comportent un chapitre spécifique à la MP. Celui-ci pose les bases pour les possibilités de dispense par les cantons dans la partie scolaire de l'examen final du CFC dans le DCO A et règle, en

complément de l'ordonnance sur la formation, d'autres questions de mise en œuvre lors du passage de l'enseignement menant à la maturité professionnelle à l'enseignement CFC, qui ont également une incidence sur la FIEc CFC avec MP.

- Un autre chapitre des « dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final – Employée de commerce CFC / Employé de commerce CFC » est consacré à la FIEc. Il définit des bases spécifiques complémentaires, notamment pour les dossiers des prestations fournies dans le cadre de la formation à la pratique professionnelle pendant le stage et les cours interentreprises.

FIEc flexible

- Les cantons peuvent compléter l'enseignement scolaire par des périodes d'enseignement supplémentaires, des branches de culture générale ou des unités d'enseignement scolaire orientées vers les compétences.
- Le tableau des périodes d'enseignement pour la FIEc CFC en quatre ans avec MP et stage de longue durée contient des indications à ce sujet.
- Les cantons sont libres de proposer ces périodes supplémentaires dans le cadre de la FIEc flexible et de faire figurer les branches et les unités d'enseignement dans un bulletin de notes supplémentaire ou sous une autre forme.

1.4 Tableau des périodes d'enseignement FIEc CFC avec MP (variantes de mise en œuvre en trois ans avec stage de longue durée)

Périodes d'enseignement ¹⁾	Total
Maturité professionnelle (nombre minimum selon le PEC MP)	
Première langue nationale	240
Deuxième langue nationale	240
Finances et comptabilité	300
Économie et droit	300
Troisième langue / Anglais	240
Mathématiques	240
Histoire et institutions politiques	120
Technique et environnement	120
TIP ²⁾	40
Total maturité professionnelle (minimum)	1840
<i>dont connaissances professionnelles CFC dans la filière de formation intégrative de la MP (unités d'exercice pratique spécifiques aux DCO intégrés dans la MP)</i>	<i>(200 – 360)</i>
CFC (connaissances professionnelles et éducation physique)	
DCO E	240
DCO B à D ³⁾	440 – 600
Éducation physique	160
Total CFC (connaissances professionnelles & éducation physique)	840 – 1000
Total général	2680 – 2840

Remarques concernant le tableau des périodes d'enseignement

¹⁾ Les modèles FIEc en trois ans, y compris le stage de longue durée, doivent respecter le nombre minimum de périodes d'enseignement prévu dans le PEC MP ainsi que les prescriptions relatives aux connaissances professionnelles CFC (conformément au présent tableau). La répartition du nombre total de périodes d'enseignement sur les différentes années / semestres doit être définie par les écoles / cantons.

²⁾ Dans le cadre de variantes de mise en œuvre avec stage de longue durée à la fin de la formation, le TIP est préparé à l'école avant le stage et terminé vers la fin de ce dernier. Une partie des 40 périodes d'enseignement prévues pour le TIP se déroulent donc pendant le stage de longue durée.

³⁾ Les écoles peuvent prévoir des unités d'exercice pratique (480 périodes d'enseignement) et des mandats pratiques scolaires (320 périodes) pour l'enseignement des connaissances professionnelles dans des modules à

part ou en lien avec des branches pertinentes. Dans tous les cas, les écoles doivent explicitement indiquer et mettre en œuvre dans leurs propres plans d'études, par année scolaire, les périodes d'enseignement consacrées aux connaissances professionnelles conformément au présent plan d'études national FIEc CFC avec MP.

1.5 Tableau des périodes d'enseignement FIEc CFC avec MP (variantes de mise en œuvre en quatre ans avec stage de longue durée)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Total
Maturité professionnelle (nombre minimum selon le PEC MP)				
Première langue nationale	80	80	80	240
Deuxième langue nationale	80	80	80	240
Finances et comptabilité	80	100	120	300
Économie et droit	80	120	100	300
Troisième langue / Anglais	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	240
Mathématiques	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	240
Histoire et institutions politiques	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	120
Technique et environnement	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	120
TIP ²⁾	0	0	tbd ²⁾	40
Total maturité professionnelle (minimum)	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	1840
<i>dont connaissances professionnelles CFC dans la filière de formation intégrative de la MP (unités d'exercice pratique spécifiques aux DCO intégrés dans la MP ³⁾)</i>	<i>tbd ¹⁾</i>	<i>tbd ¹⁾</i>	<i>tbd ¹⁾</i>	<i>(0 – 360)</i>
CFC (connaissances professionnelles et éducation physique)				
DCO E	80	80	80	240
DCO B à D ³⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	440 – 800
Éducation physique	80	80	80	240
Total CFC (connaissances professionnelles & éducation physique)	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	920 – 1280
Total MP + CFC	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	2760 – 3120
FIEc flexible (facultatif) ⁴⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	840 - 960

Remarques concernant le tableau des leçons

¹⁾ La répartition du nombre total de périodes d'enseignement sur les différentes années / semestres doit être définie par les écoles / cantons.

²⁾ Dans le cadre de variantes de mise en œuvre avec stage de longue durée à la fin de la formation, le TIP est préparé à l'école avant le stage et terminé vers la fin de ce dernier. Une partie des 40 périodes d'enseignement prévues pour le TIP se déroulent donc pendant le stage de longue durée.

- 3) Les écoles peuvent prévoir des unités d'exercice pratique (480 périodes d'enseignement) et des mandats pratiques scolaires (320 périodes) pour l'enseignement des connaissances professionnelles dans des modules à part ou en lien avec des branches pertinentes. Dans tous les cas, les écoles doivent explicitement indiquer et mettre en œuvre dans leurs propres plans d'études, par année scolaire, les périodes d'enseignement consacrées aux connaissances professionnelles conformément au présent plan d'études national FIEc CFC avec MP.
- 4) Les cantons sont libres de proposer d'autres branches en plus des branches de la MP et des connaissances professionnelles du CFC dans l'offre FIEc flexible. La participation éventuelle aux cours interentreprises ou les dérogations cantonales selon l'art 23, al. 3, LFPr sont incluses dans ces périodes d'enseignement.

1.6 Variante de mise en œuvre en trois ans en école à plein temps (sans stage de longue durée)

Tableau des périodes d'enseignement

Le tableau des périodes d'enseignement ci-après s'applique à la variante de mise en œuvre en trois ans en école à plein temps (sans stage de longue durée) :

Périodes d'enseignement ¹⁾	Total
Maturité professionnelle (nombre minimum selon le PEC MP)	
Première langue nationale	240
Deuxième langue nationale	240
Finances et comptabilité	300
Économie et droit	300
Troisième langue / Anglais	240
Mathématiques	240
Histoire et institutions politiques	120
Technique et environnement	120
TIP	40
Total maturité professionnelle (minimum)	1'840
CFC (connaissances professionnelles et éducation physique)	
DCO E	240
DCO B à D	440
Éducation physique	240
Total CFC (connaissances professionnelles & éducation physique)	920
CFC (formation à la pratique professionnelle intégrée)	
DCO A à E	1'280
Total CFC (formation à la pratique professionnelle intégrée)	1'280
Total MP et CFC	4'040
FIEc flexible (facultatif) ²⁾	tbd

Remarques concernant le tableau des leçons

- 1) Les modèles FIEc en trois ans sans stage de longue durée doivent respecter le nombre minimum de périodes d'enseignement prévu dans le PEC MP ainsi que les prescriptions relatives aux connaissances professionnelles CFC (conformément au présent tableau). La répartition du nombre total de périodes d'enseignement sur les différentes années / semestres doit être définie par les écoles / cantons.
- 2) Les cantons sont libres de proposer d'autres branches en plus des branches de la MP et des connaissances professionnelles du CFC dans l'offre FIEc flexible. La participation éventuelle aux cours interentreprises ou les dérogations cantonales selon l'art 23, al. 3, LFPr sont incluses dans ces périodes d'enseignement.

Choix des options (formation à la pratique professionnelle, art. 6 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce CFC / employé de commerce CFC)

Dans la FIEc avec MP sans stage de longue durée, l'école (ou le canton) décide laquelle des trois options elle propose dans le cadre de la formation à la pratique professionnelle (intégration dans l'enseignement à l'école des objectifs évaluateurs de l'entreprise).

Remarque didactique concernant les variantes de mise en œuvre en école à plein temps

La formation à la pratique professionnelle revêt une importance particulière dans les offres de formation en école à plein temps sans stage de longue durée (au sens de l'art. 10, al. 5, de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce CFC / employé de commerce CFC). Les objectifs évaluateurs du plan de formation pour les lieux de formation Entreprise et Cours interentreprises indiquent les objectifs de la formation à la pratique professionnelle. Pour les variantes de mise en œuvre en école à plein temps sans stage de longue durée, les objectifs évaluateurs de la branche de formation et d'examen commerciale Services et administration (SA) sont déterminants. Afin de garantir la bonne tenue des examens finaux dans le cadre de la procédure de qualification, il est indispensable d'accorder une place importante à l'enseignement des connaissances professionnelles et à la formation à la pratique professionnelle. L'organe responsable met à disposition les médias d'apprentissage et les instruments de mise en œuvre correspondants. Ceux-ci constituent une bonne base pour la mise en œuvre de la formation à la pratique professionnelle et des connaissances professionnelles.

2 Première langue nationale

2.1 Vue d'ensemble des contenus de la branche fondamentale de la MP

Objectifs généraux

L'enseignement dans la première langue nationale vise une maîtrise de la langue supérieure à la moyenne par les personnes en formation, afin que ces dernières puissent s'épanouir sur le plan professionnel, non professionnel et scientifique. Le recours réfléchi et ciblé à la langue d'une part, ainsi que l'analyse approfondie de ses règles, de ses possibilités, de son impact, de sa forme dans les médias et de son expression artistique d'autre part, encouragent le sens des responsabilités, l'approche critique ainsi que l'action autonome et soutiennent de manière générale l'épanouissement personnel.

Ces objectifs supérieurs sont mis en œuvre dans les domaines de formation « communication orale », « communication écrite » et « littérature et médias ». Les contenus des domaines de formation sont reproduits dans l'enseignement et génèrent un contexte dans lequel notre société se reflète.

Les capacités notamment encouragées sont celles consistant à s'exprimer de manière correcte et appropriée, à comprendre les autres (compétence de communication), à s'ouvrir au monde grâce aux outils linguistiques, à développer et à systématiser une réflexion basée sur la langue (compétence de réflexion basée sur la langue), ainsi qu'à développer continuellement une identité linguistique et culturelle (compétence culturelle).

Compétences transdisciplinaires

Les compétences transdisciplinaires suivantes sont particulièrement encouragées chez les personnes en formation :

- Capacité de réflexion : penser de manière critique et différenciée ; formuler ses propres opinions de façon précise et structurée ; saisir l'élément clé d'un message ; saisir les motifs dans un contexte plus large ; développer une capacité de jugement ; développer une attitude critique vis-à-vis d'un texte et autres supports médiatiques
- Compétence sociale : formuler son propre point de vue ; écouter les autres ; faire preuve d'empathie ; communiquer de manière respectueuse ; collaborer en vue d'obtenir des résultats
- Comportement en situation d'apprentissage et de travail : développer l'aptitude à se pencher sur des problèmes scientifiques ; utiliser des documents écrits en tant que sources scientifiques dans le cadre de recherches ; gérer correctement les sources et les références bibliographiques ; utiliser les bibliothèques en tant que sources de recherches ; planifier et exécuter des travaux individuels et des travaux de groupe
- Capacité à s'intéresser : développer un intérêt pour les questions contemporaines, l'art et la culture ; faire preuve d'ouverture d'esprit dans le domaine de la culture
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication (compétences TIC) : utiliser des moyens auxiliaires électroniques lors de la recherche, de la documentation et de la présentation de contenus spécialisés

2.2 Nombre de périodes d'enseignement

80 périodes d'enseignement sont disponibles pour la branche fondamentale « Première langue nationale » en troisième année scolaire.

2.3 Compétences spécifiques du PEC MP

Toutes les compétences spécifiques

1. Communication orale

1.1. Compréhension et expression orale

PL 1.1.3: formuler et justifier son point de vue, ses opinions et ses idées de manière compréhensible, ciblée sur l'essentiel et adaptée au destinataire *

PL 1.1.4: décrire et évaluer l'impact des déclarations d'autrui

PL 1.1.5: s'exprimer librement dans des situations appropriées *

PL 1.1.6: utiliser de manière délibérée la communication verbale et non verbale *

1.2. Conférences, contributions à la discussion et autres situations de communication structurées

PL 1.2.3/PL 2.2.4: réunir et exploiter des informations sur une thématique donnée et utiliser les sources correctement sur le plan scientifique / réunir des informations relatives à une thématique donnée et les exploiter, utiliser les sources correctement du point de vue scientifique

2. Communication écrite

2.2. Analyse et production de textes

PL 2.2.1 : comprendre différents types de textes et décrire leur impact (p. ex. textes journalistiques, textes scientifiques de vulgarisation, essais)

PL 2.2.2 : comprendre, résumer et commenter des textes spécialisés complexes (p. ex. informations sur le contexte, textes de fond dans les domaines de l'histoire et des sciences sociales)

PL 2.2.3 : rédiger plusieurs types de textes (p. ex. analyse, prise de position, interview, indication du contenu, portrait, courrier des lecteurs, textes créatifs)

PL 2.2.4 : réunir des informations relatives à une thématique donnée et les exploiter, utiliser les sources correctement du point de vue scientifique *

3. Littérature et médias

3.1. Compréhension d'œuvres littéraires

PL 3.1.1 : lire et comprendre en règle générale 6 à 8 œuvres de la liste suivante :

2 à 3 œuvres écrites avant le XX^e siècle (p. ex. Molière, Dom Juan ; Voltaire, Zadig ; Maupassant, Boule de suif ou Le Horla ; Victor Hugo, Le dernier jour d'un condamné ; Flaubert, Madame Bovary ; Baudelaire, Les Fleurs du mal)

3 à 6 œuvres écrites à partir du XX^e (p. ex. Camus, L'étranger ; Jacques Prévert, Paroles ; Sartre, Les mains sales ; Ionesco, Rhinocéros ; Romain Gary, La vie devant soi ; Laurent Gaudé, Eldorado ; nouveautés)

PL 3.1.2 : déterminer et communiquer leurs propres impressions, réactions et observations concernant les œuvres qu'ils ont lues

PL 3.1.3 : étudier les œuvres de manière autonome, en groupe et en classe, et les intégrer dans le contexte littéraire, sociétal et historico-culturel

PL 3.1.4 : appréhender les œuvres en tant que point de départ de la compréhension de soi et de la société

3.2. Méthodes d'analyse et d'interprétation

PL 3.2.1 : comprendre et appliquer diverses méthodes d'analyse et d'interprétation (p. ex. théorie de la narration ; approche personnelle, psychologique, historique ou sociétale)

PL 3.2.2 : utiliser la terminologie littéraire (p. ex. poésie épique, dramatique ou lyrique, thème, motivation, métaphore, monologue intérieur, dialogue, vers et rime, acte et scène, perspective du narrateur, niveau de langue, ironie)

3.3. Histoire de la civilisation et de la littérature

PL 3.3.1 : comprendre des documents de l'Antiquité à nos jours et les replacer dans leur contexte culturel, social et politique, dans le cadre d'exemples pris dans la liste suivante :

Mythes de l'Antiquité ; épopées médiévales ; humanisme ; classicisme ; les Lumières ; romantisme ; réalisme ; naturalisme ; symbolisme ; surréalisme ; existentialisme ; le Nouveau Roman

* Ces compétences spécifiques doivent être traitées pendant l'enseignement avant le début du stage de longue durée.

2.4 Examens dans le cadre de la note semestrielle MP 1

Principe

Tous les examens organisés pendant le semestre comprennent les compétences spécifiques du PEC MP et donnent lieu à la note semestrielle de la MP.

3 Deuxième langue nationale

3.1 Vue d'ensemble des contenus de la branche fondamentale de la MP

Objectifs généraux

Dans la Suisse multilingue et au niveau international, la maîtrise des langues étrangères est une condition indispensable pour la gestion des relations entre les êtres humains et pour le succès de l'activité professionnelle au sein et en dehors des frontières de notre pays. Cette maîtrise des langues garantit l'aptitude à suivre des études, motive à l'apprentissage autonome et responsable tout au long de la vie et forge la personnalité, dans la mesure où elle permet d'explorer d'autres cultures et de découvrir les différences par rapport à sa propre origine culturelle. Par ailleurs, l'enseignement de la deuxième langue étrangère contribue à renforcer la cohésion nationale.

Les domaines de formation et les compétences spécifiques sont principalement transmis et consolidés par l'utilisation interactive de la langue. Les personnes en formation élargissent leur répertoire linguistique et développent des stratégies de communication dans différentes situations d'apprentissage ainsi qu'en lien avec d'autres branches. L'acquisition de compétences est par ailleurs soutenue au niveau de l'école par le biais d'un enseignement bilingue, de projets d'immersion, de séjours dans d'autres régions linguistiques et d'échanges entre personnes en formation.

L'enseignement des langues étrangères obéit au principe des compétences intégrées. Les unités d'enseignement se caractérisent par le fait que les domaines de formation s'interpénètrent et que plusieurs compétences sont liées les unes aux autres (p. ex. un sujet est d'abord présenté dans le cadre du dialogue interactif ou par le biais d'un texte audio, un texte est ensuite lu et étudié en le replaçant dans son contexte culturel et pour finir, les personnes en formation répondent par écrit à des questions de compréhension). Dans le contexte global d'acquisition des compétences, tout comme lors du traitement de thèmes culturels, des stratégies d'apprentissage des langues sont mises en pratique.

Un des domaines de formation est consacré à la compréhension interculturelle tout en tenant compte, outre la littérature et les autres arts, également des principaux aspects culturels des sciences, de la technique, de l'économie et de la politique. Dans le type « économie » du domaine d'études HES « Economie et services » apparenté à la profession CFC, l'appréhension des formes d'expression littéraires et autres formes d'expression artistiques occupe une part importante par rapport au nombre élevé de périodes d'enseignement.

L'enseignement dans le domaine des quatre compétences de base (écouter, lire, s'exprimer, écrire) se réfère au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Le niveau à atteindre pour chaque compétence selon le CECR est indiqué sous une forme résumée dans la partie « Domaines de formation et compétences spécifiques ». Les enseignants peuvent ainsi, s'ils le souhaitent, se référer plus facilement aux descripteurs du CECR et du portfolio européen des langues (PEL) lors de l'élaboration des plans d'études spécifiques. A l'issue de l'enseignement menant à la maturité professionnelle, les personnes en formation disposent des compétences minimales correspondant au niveau B1 (domaines de formation et compétences spécifiques, groupe 1) ou B2 (domaines de formation et compétences spécifiques, groupe 2).

Compétences transdisciplinaires

Les compétences transdisciplinaires suivantes sont particulièrement encouragées chez les personnes en formation :

- Capacité de réflexion : évaluer ses propres connaissances linguistiques, en tirer des conclusions et planifier des étapes d'apprentissage
- Compétence sociale : appréhender de manière constructive l'avis d'autrui ainsi que les oppositions et les conflits
- Compétence linguistique : appliquer des stratégies d'interprétation, de communication et de présentation ; appréhender la langue en tant que moyen fondamental de communication, de découverte du monde et de développement identitaire
- Compétence interculturelle : connaître son propre contexte culturel, développer une ouverture d'esprit vis-à-vis d'autres cultures et s'impliquer dans le dialogue des cultures ; appréhender et comparer des développements de la société actuels et passés
- Comportement en situation d'apprentissage et de travail : développer des stratégies de travail et d'apprentissage efficaces, les appliquer et les exploiter de manière autonome et coopérative
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication (compétences TIC) : utiliser les TIC de manière consciente afin de récolter et de transmettre des informations (recherches, traitement de texte, présentations) ; utiliser, dans le domaine tant professionnel que privé, les aides en ligne tels que les dictionnaires, les programmes d'apprentissage autonome, les plateformes de communication et de publication basées sur le web

3.2 Nombre de périodes d'enseignement

80 périodes d'enseignement sont disponibles pour la branche fondamentale « Deuxième langue nationale » en troisième année scolaire.

3.3 Compétences spécifiques du PEC MP

Toutes les compétences spécifiques

1. Réception

1.1. Compréhension orale et compréhension visuelle et orale

DL 1.1.1: identifier le message principal et les différents éléments d'informations spécialisées relatives à des thèmes professionnels ou à la vie quotidienne (p.ex. comprendre le mode d'emploi pour des appareils ou repérer les principaux points présentés lors des informations à la radio) *

DL 1.1.2: comprendre des discours ou des discussions provenant majoritairement de leur propre domaine pour autant que l'interlocuteur parle distinctement et dans la langue standard *

1.2. Compréhension écrite

DL 1.2.1: explorer des textes connus à la recherche des informations souhaitées afin de résoudre une tâche donnée *

2. Production et interaction orales

2.1. Production orale

DL 2.1.1: veiller à une expression compréhensible et utiliser correctement les principales règles phonétiques *

DL 2.1.2: se débrouiller dans des situations au quotidien, à l'aide du vocabulaire à disposition avec quelques hésitations ou à l'aide de paraphrases *

DL 2.1.3 : présenter des thèmes relevant de leur intérêt personnel ou des domaines spéciaux du champ professionnel et répondre aux questions

2.2. Interaction orale

DL 2.2.4 : conduire des interviews en récoltant des informations détaillées et en résumant des déclarations

2.3. Traduction/médiation (terminologie selon le CECR) : oralement, dans sa propre langue ou dans la langue cible

DL 2.3.1 reproduire, à l'aide de formulations simples ou de paraphrases des déclarations importantes relatives à des thèmes personnels ou intéressants pour d'autres personnes (p. ex. le bulletin météorologique ou des instructions techniques) en fonction de la situation dans la propre langue ou dans la langue cible.

3. Production et interaction écrites

3.3. Traduction/médiation (terminologie selon le CECR) : par écrit dans sa propre langue ou dans la langue cible

DL 3.3.1 : noter avec des formulations simples ou à l'aide d'un dictionnaire, les contenus principaux de textes oraux et écrits connus, à l'intention d'autres personnes, selon la situation, dans la langue commune ou dans leur propre langue

4. Réflexion linguistique et stratégies

4.1. Auto-évaluation

DL 4.1.2 : formuler des objectifs personnels concernant leurs propres compétences linguistiques à l'aide du portfolio des langues et avec le soutien de l'enseignant et planifier les étapes d'apprentissage

DL 4.1.3 : réfléchir à l'apprentissage de différentes langues

4.2. Stratégies de réception

DL 4.2.1 : appliquer une série de stratégies de compréhension (p. ex. identifier des mots clés lors des activités d'écoute et de lecture ou déduire la signification d'un mot à partir du contexte)

4.3. Stratégies de production

DL 4.3.1 : utiliser de manière créative le matériel linguistique disponible afin de découvrir d'autres moyens d'expression

DL 4.3.2 : planifier le processus d'écriture (c'est-à-dire appliquer des stratégies de production écrite telles que le brainstorming, la structuration des idées, l'élaboration et le remaniement d'une première version)

6. Culture et compréhension culturelle

6.5. Science, environnement et culture

DL 6.5.1 : identifier des analogies et des différences dans les rapports des médias concernant les questions scientifiques, environnementales et culturelles

6.6. Littérature et autres arts

DL 6.6.1 : comprendre, classer et discuter des textes littéraires (nouvelles, poèmes, pièces de théâtre, extraits d'œuvres plus longues), des bandes dessinées et des chansons de divers degrés de complexité (version simplifiée ou version originale), issus de préférence de la littérature contemporaine

DL 6.6.2 : décrire environ 3 ou 4 œuvres littéraires complètes sous l'angle de leur contenu et les replacer dans leur contexte sociétal, historique et culturel

DL 6.6.3 : décrire, classer et discuter des œuvres représentatives des arts, de la cinématographie et des autres arts

DL 6.6.4 : présenter leurs propres observations concernant des œuvres et des phénomènes culturels et développer des interprétations possibles

6.7 Documentations expériences interculturelles

DL 6.7.1 : documenter, par exemple à l'aide du portfolio européen des langues (PEL), des expériences interculturelles personnelles ou professionnelles

** Ces compétences spécifiques doivent être traitées pendant l'enseignement avant le début du stage de longue durée.*

3.4 Examens dans le cadre de la note semestrielle MP 1

Principe

Tous les examens organisés pendant le semestre comprennent les compétences spécifiques du PEC MP et donnent lieu à la note semestrielle de la MP.

4 Finances et comptabilité

4.1 Vue d'ensemble des contenus de la branche spécifique de la MP

Objectifs généraux

Les personnes en formation appréhendent les finances et la comptabilité, ainsi que les données qui en découlent, en tant qu'éléments et outils essentiels aux décisions relevant de la politique d'entreprise.

La fonction d'information à des fins internes et externes est primordiale, d'où l'attention toute particulière accordée au rôle de la comptabilité dans la détermination du résultat de l'entreprise. De ce point de vue, la comptabilité analytique constitue aussi, de par son importance pour la gestion de l'entreprise, un axe central de la formation.

Les personnes en formation sont notamment capables de tenir une comptabilité générale et d'en exploiter les données conformément aux dispositions légales et aux usages en pratique dans les entreprises, de comprendre les tenants et les aboutissants essentiels du compte d'exploitation, d'effectuer les calculs requis dans le do-

maine commercial et de procéder à des analyses financières. De cette manière, elles comprennent mieux l'importance du domaine des finances et de la comptabilité au sein d'une entreprise, les structures et les processus de l'entreprise ainsi que les exigences fixées à l'entreprise par différents groupes d'intérêts.

Par ailleurs, l'enseignement met en évidence les liens interdisciplinaires avec l'économie politique, l'économie d'entreprise, le droit économique et les méthodes quantitatives.

Compétences transdisciplinaires

Les compétences transdisciplinaires suivantes sont particulièrement encouragées chez les personnes en formation :

- Capacité de réflexion : Evaluer les prestations financières et les intérêts des acteurs sous l'angle de l'utilisation respectueuse des ressources limitées et du respect de normes éthiques reconnues ; positionner les entreprises à l'aide de paramètres financiers et d'exploitation
- Comportement en situation d'apprentissage et de travail : Faire preuve de soin, de persévérance et de concentration lorsqu'on travaille avec des chiffres et renforcer ses compétences personnelles
- Capacité à s'intéresser : Suivre ce qui se passe sur le plan économique et prêter attention aux informations dans les domaines de la finance et de la comptabilité au travers des médias
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication (Compétences TIC) : Saisir et traiter des données à l'aide de tableurs et d'outils graphiques, et utiliser des logiciels de finances et de comptabilité, en particulier pour des applications comptables

4.2 Nombre de périodes d'enseignement

120 périodes d'enseignement sont disponibles pour la branche spécifique « Finances et comptabilité » en troisième année scolaire.

4.3 Compétences spécifiques du PEC MP

Toutes les compétences spécifiques

5. Travaux de clôture et opérations particulières

5.7. Comptes des groupes et règles internationales de présentation des comptes

FC 5.7.1 : Avoir une vue d'ensemble des dispositions nationales et internationales réglementant les groupes et les entreprises cotées en bourse (SWISS GAAP RPC, TFRS, US-GAAP)

6. Titres, biens immobiliers et autres immobilisations corporelles

6.1. Comptes liés aux titres, biens immobiliers et autres immobilisations corporelles

FC 6.1.1 : comptabiliser les achats et ventes de titres, les remboursements d'obligations, les plus ou moins-values, les produits des titres, dividendes et intérêts (y compris l'impôt anticipé), les frais bancaires et les pertes de change dans les comptes appropriés

FC 6.1.2 : calculer et utiliser correctement la valeur nominale, la valeur cotée, les intérêts courus, la valeur de clôture les frais et dresser des bordereaux d'achat et de vente

FC 6.1.3 : comptabiliser les achats et ventes d'immeubles, l'emprunt hypothécaire, les intérêts hypothécaires, les amortissements, l'entretien, les investissements (plus-value) en vue d'augmenter la valeur du bienfonds, les loyers ainsi que la valeur locative et la location à des tiers, dans les comptes appropriés

FC 6.1.4 : comptabiliser les achats et les ventes d'autres actifs immobilisés (y compris reprise d'actifs et bénéfice ou perte à la revente/reprise) dans les comptes appropriés

6.2. Rendements de titres et de biens immobiliers

FC 6.2.1 : calculer et interpréter les taux de rendement des actions et des obligations à l'aide de la formule générale du taux de rendement

FC 6.2.2 : calculer et interpréter les rendements bruts et nets des biens immobiliers

7. Tableau de flux de trésorerie

7.1. Tableau de flux de trésorerie

FC 7.1.1 : estimer l'importance du tableau de flux de trésorerie comme troisième instrument après le bilan et le compte de résultat

FC 7.1.2 : établir un tableau de flux de trésorerie complet sous forme de rapport sur la base du bilan d'ouverture et du bilan de clôture, du compte de résultat et d'informations financières complémentaires

FC 7.1.3 : déterminer le cash-flow du secteur exploitation (y compris cash drain = cash-flow négatif) selon les méthodes directe et indirecte

FC 7.1.4 : calculer le free cash-flow et l'interpréter

FC 7.1.5 : exploiter et interpréter un tableau de flux de trésorerie

8. Analyse du bilan et du résultat

8.1. Analyse du bilan et du résultat

FC 8.1.1 : apurer les comptes annuels

FC 8.1.2 : calculer et évaluer des ratios liés au financement, à la structure du bilan, aux liquidités, à la gestion et à la rentabilité à l'aide de formules données

FC 8.1.3 : proposer des mesures simples et appropriées d'amélioration si l'évaluation à l'aide des ratios s'avère peu satisfaisante

9. Comptabilité analytique

9.1. Comptes de résultat à plusieurs degrés

FC 9.1.1 : établir et interpréter des comptes de résultat à plusieurs degrés avec résultat d'exploitation et d'entreprise, ainsi que de l'EBIT et de l'EBITDA (y compris revenus de prestations propres et variations du stock de produits finis et semifinis)

9.2. Compte d'exploitation avec situation des charges par nature, centres de coûts et coûts d'unité d'œuvre

FC 9.2.1 : analyser les charges par nature issues de la comptabilité générale, en tenant compte de la différenciation entre les charges directes et les charges indirectes, les charges non incorporables et les charges supplémentaires

FC 9.2.2 : établir une comptabilité analytique par centres de coûts en répartissant les charges indirectes de la comptabilité analytique dans les centres de coûts selon des clés de répartition (y compris répartition secondaire des sections auxiliaires)

FC 9.2.3 : établir une comptabilité analytique par produit en incorporant les charges directement imputables et en utilisant les coûts d'unité d'œuvre pour imputer les charges indirectes

FC 9.2.4 : déterminer dans le cadre de la comptabilité analytique d'exploitation les coûts d'unité d'œuvre, le coût d'approvisionnement, le coût de production, le coût de distribution, le prix de revient, le produit net et le résultat par produit

FC 9.2.5 : déterminer la différence entre résultat de la comptabilité analytique d'exploitation et résultat de la comptabilité générale

9.3. Calcul du prix de revient complet et du prix de revient unitaire dans une entreprise de production

FC 9.3.1 : calculer le prix de revient complet sur la base de la feuille de répartition

FC 9.3.2 : calculer à partir du coût d'approvisionnement jusqu'au produit net des ventes et inversement

FC 9.3.3 : appliquer le schéma de calcul du coût de revient par produit d'une entreprise de production, TVA comprise, aux différents produits ou mandats

9.4. Degré de couverture et rentabilité

FC 9.4.1 : distinguer la méthode de calcul des coûts complets et la méthode de calcul des coûts partiels

FC 9.4.2 : calculer et représenter graphiquement des seuils de rentabilité

4.4 Examens dans le cadre de la note semestrielle MP 1

Principe

Tous les examens organisés pendant le semestre comprennent les compétences spécifiques du PEC MP et donnent lieu à la note semestrielle de la MP.

5 Économie et droit

5.1 Vue d'ensemble des contenus de la branche spécifique de la MP

Objectifs généraux

Etudier l'économie et le droit dans le domaine spécifique permet aux personnes en formation de trouver leurs repères face aux changements qui interviennent dans le contexte économique et le cadre légal existants, que ce soit dans leurs rôles de collaborateurs d'une entreprise et d'une organisation, de membres d'une famille, de consommateurs ou de citoyens et de contribuer ainsi à l'évolution durable de la société. Cet objectif est atteint si les personnes en formation parviennent à se forger leur propre opinion de manière objective et fondée sur des problèmes concrets concernant l'économie d'entreprise, l'économie politique et le droit (citoyens responsables sur les plans économique et juridique), à présenter leurs propres solutions et à apprécier celles proposées par des experts. Pour y parvenir, il importe que les personnes en formation comprennent les structures et les processus essentiels de l'économie d'entreprise, de l'économie politique et du droit et connaissent les bases sur lesquelles se prennent des décisions. Elles acquièrent à cet effet des bases en économie et en droit qu'elles peuvent appliquer à des cas concrets.

En économie d'entreprise, les personnes en formation étudient les aspects de la gestion des entreprises à but lucratif et non lucratif. Les entreprises produisent des biens ou offrent des services qui répondent à des besoins et reçoivent en retour une contre-prestation. Ces échanges répondent à la loi de l'offre et de la demande. Les personnes en formation acquièrent des connaissances sur les principaux processus d'une entreprise, ses structures et son environnement, et comprennent les processus de décision, le libre choix, les contraintes et les conflits d'intérêts dans le cadre de la gestion.

En économie politique, les personnes en formation étudient les aspects micro et macro économiques et notamment l'utilisation des ressources limitées en vue de satisfaire les besoins humains. La disponibilité des entreprises à satisfaire ces besoins contre rétribution et sur la base du partage des tâches est le moteur de l'activité économique. Les personnes en formation acquièrent des savoirs suivants : sur les processus économiques de base (la production, la distribution et la consommation de biens et de services) ; sur les conditions cadres de la régulation monétaire et non monétaire et leurs incidences ; sur les activités et les institutions qui participent aux processus économiques de base ainsi que sur la politique économique. Elles sont ainsi capables de distinguer

les principales relations entre microéconomie et macroéconomie et sont en mesure d'en identifier et d'en évaluer les enjeux en tenant compte des évolutions de la société et des développements technologiques et écologiques.

En droit, les personnes en formation acquièrent un savoir de base du système juridique et des normes qui déterminent le cadre de l'ordre social. Elles acquièrent ainsi une compréhension des problèmes et du langage juridiques (connaissances juridiques de base, techniques de travail juridiques et résolution de cas pratiques) et sont capables de prendre des décisions lors de litiges avec l'Etat ou d'autres sujets de droit. Les personnes en formation ont conscience que le droit évolue, qu'il structure et organise les relations entre les membres de la société, qu'il contribue à résoudre les conflits et qu'une société ne peut fonctionner sans loi.

Compétences transdisciplinaires

Les compétences transdisciplinaires suivantes sont particulièrement encouragées chez les personnes en formation :

- Capacité de réflexion : analyser l'actualité en ce qui concerne la gestion responsable des ressources limitées et le respect de normes éthiques reconnues ; évaluer les corrélations qui existent entre des données économiques, sociales et juridiques ainsi que leurs changements
- Pensée orientée vers le développement durable : réfléchir aux questions posées par le développement durable et esquisser des projets d'avenir communs intégrant leur propre personne, leurs semblables et l'environnement
- Capacité à s'intéresser : suivre les événements économiques et politiques
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication (compétences TIC) : analyser les problématiques économiques et juridiques, individuellement ou en groupe, à l'aide des médias ; développer diverses solutions, les évaluer et opter pour la meilleure

5.2 Nombre de périodes d'enseignement

100 périodes d'enseignement sont disponibles pour la branche spécifique « Économie et droit » en troisième année scolaire.

5.3 Compétences spécifiques du PEC MP

Toutes les compétences spécifiques

1. Aspects d'entreprise

1.1. Modèle d'entreprise

ED 1.1.3 : déterminer les mesures à prendre dans l'élaboration d'un business plan (concept et stratégie d'entreprise) et envisager leurs incidences sociales, financières et en termes de prestations

1.3. Domaine des finances

ED 1.3.1 : distinguer les différentes formes de financement : financement externe en provenance du marché des capitaux ou par participation des propriétaires, financement interne par autofinancement (cash flow)

ED 1.3.2 : comparer ces formes de financement et proposer des solutions s'appliquant à des situations précises

1.5. Domaines particuliers d'économie d'entreprise : banques et assurances

ED 1.5.1 : décrire dans les grandes lignes le fonctionnement des banques et leurs activités principales, expliquer la structure d'un bilan bancaire et estimer l'importance du capital propre par rapport au risque

ED 1.5.2 : décrire dans les grandes lignes le fonctionnement de la bourse et expliquer les valeurs et les titres qui se négocient en bourse, que ce soit en termes de financement ou de placement

2. Aspects d'économie politique

2.1. Marchés et activités économiques durables

ED 2.1.1 : sur la base des besoins, de la limitation des ressources, de la loi de l'offre et de la demande, déterminer comment les sujets économiques effectuent des choix afin de satisfaire leurs besoins en agissant durablement sur les marchés

ED 2.1.3 : décrire les instruments de politique économique destinés à développer une économie durable (p. ex. concernant les émissions de CO2 ou les certificats d'émission de CO2)

ED 2.1.4 : déterminer les conséquences des interventions de politique économique sur les marchés (p. ex. contrôles des prix, impôts) en se référant à la loi de l'offre et de la demande, évaluer les conséquences sur la prospérité, énoncer et défendre une opinion personnelle sur la pertinence des interventions

2.3. Monnaie, banques, stabilité des prix et finances publiques

ED 2.3.1 : connaître le système appliqué en Suisse pour mesurer le niveau des prix

ED 2.3.2 : analyser le rapport existant entre la masse monétaire et l'inflation

ED 2.3.3 : expliquer les instruments à disposition de la banque nationale pour gérer la masse monétaire et évaluer leur efficacité

ED 2.3.4 : analyser l'interdépendance entre la stabilité des prix, le chômage et l'évolution de la conjoncture

ED 2.3.5 : montrer les avantages et les inconvénients de l'endettement de l'Etat et comprendre l'importance d'un endettement durablement modéré de l'Etat

2.4. Commerce extérieur

ED 2.4.1 : évaluer la signification de l'interdépendance du commerce extérieur pour une petite économie nationale comme celle de la Suisse

ED 2.4.2 : interpréter la balance des paiements et ses conséquences

ED 2.4.3 : décrire les raisons à l'origine de la création de l'Union monétaire européenne et énoncer une opinion personnelle concernant l'importance de l'intégration économique de la Suisse dans le marché intérieur européen

ED 2.4.4 : expliquer le fonctionnement des différents systèmes monétaires (en particulier les taux de change fixes et flottants) et en connaître les conséquences sur l'économie réelle

ED 2.4.5 : évaluer les aspects économiques, écologiques et énergétiques de la mondialisation

ED 2.4.6 : connaître le principe du libre-échange et ses conséquences sur la prospérité et la répartition des richesses

3. Aspects juridiques

3.4. Les diverses espèces de contrats

ED 3.4.3 : traiter de manière autonome des cas relevant du droit des contrats en s'appuyant sur le code et sur un schéma de résolution approprié

3.5. Droit des sociétés et autres domaines juridiques (LP, droit fiscal, LCC, registre du commerce)

ED 3.5.1 : décrire les bases du droit des sociétés et du registre du commerce et traiter de manière autonome des cas juridiques dans ce domaine à l'aide de la loi

ED 3.5.2 : connaître les grandes lignes de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP)

ED 3.5.3 : présenter l'organisation et la structure du droit fiscal suisse

ED 3.5.4 : traiter des cas concrets relevant de la loi sur le crédit à la consommation (LCC)

5.4 Examens dans le cadre de la note semestrielle MP 1

Principe

Tous les examens organisés pendant le semestre comprennent les compétences spécifiques du PEC MP et donnent lieu à la note semestrielle de la MP.

6 Troisième langue / anglais

6.1 Nombre de périodes d'enseignement

240 périodes d'enseignement sont disponibles pour la branche fondamentale « Troisième langue / anglais » pour les trois années scolaires.

La répartition du nombre total de périodes d'enseignement sur les différentes années scolaires doit être définie par les écoles / cantons.

7 Mathématiques

7.1 Nombre de périodes d'enseignement

240 périodes d'enseignement sont disponibles pour la branche fondamentale « Mathématiques » pour les trois années scolaires.

La répartition du nombre total de périodes d'enseignement sur les différentes années scolaires doit être définie par les écoles / cantons.

8 Histoire et institutions politiques

8.1 Nombre de périodes d'enseignement

120 périodes d'enseignement sont disponibles pour la branche complémentaire « Histoire et institutions politiques » pour les trois années scolaires. 40 périodes d'enseignement peuvent être déplacées entre les branches complémentaires « Histoire et institutions politiques » et « Technique et environnement ».

La répartition du nombre total de périodes d'enseignement sur les différentes années scolaires doit être définie par les écoles / cantons.

9 Technique et environnement

9.1 Nombre de périodes d'enseignement

120 périodes d'enseignement sont disponibles pour la branche complémentaire « Technique et environnement » pour les trois années scolaires. 40 périodes d'enseignement peuvent être déplacées entre les branches complémentaires « Histoire et institutions politiques » et « Technique et environnement ».

La répartition du nombre total de périodes d'enseignement sur les différentes années scolaires doit être définie par les écoles / cantons.

10 TIP

40 périodes d'enseignement sont disponibles pour le TIP en troisième année scolaire.

11 Éducation physique

11.1 Nombre de périodes d'enseignement

80 périodes d'enseignement sont disponibles pour la branche « Éducation physique » en troisième année scolaire.

12 Connaissances professionnelles CFC : DCO E

12.1 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Compétence opérationnelle	Situation de travail
e.1	Utiliser des applications propres au domaine commercial
	<p>Les employés et employées de commerce utilisent les logiciels courants de leur domaine de travail. Ils utilisent et gèrent des environnements de travail et outils numériques et organisent des plateformes d'échange numériques. Les employés et employées de commerce travaillent avec des bases de données et des systèmes de gestion de contenu (Content Management System) et mettent à jour les contenus et les données. Ce faisant, ils respectent les directives générales et spécifiques à l'entreprise en matière de protection des données.</p> <p>Les employés et employées de commerce instruisent différents groupes d'intérêts sur les possibilités d'utilisation des logiciels et systèmes utilisés dans l'entreprise.</p> <p>Ils identifient les risques ou les dangers courants en matière de sécurité des données et prennent les mesures appropriées au niveau adéquat.</p> <p>Ils résolvent eux-mêmes les problèmes techniques simples ou les transmettent rapidement au service compétent.</p>
e.2	Utiliser des applications propres au domaine commercial
	<p>Les employés et employées de commerce effectuent des recherches à l'aide de diverses méthodes, les filtrent et les préparent en fonction des besoins du mandant. Pour cela, ils utilisent différentes sources d'information, qu'il s'agisse de personnes, d'Internet ou de systèmes de données et de stockage de l'entreprise.</p> <p>Ils documentent et organisent les informations issues de leurs recherches en vue d'une utilisation ultérieure conformément aux dispositions en matière de droit d'auteur et de protection des données et aux directives de l'entreprise (p. ex. en cas de données sensibles).</p>
e.3	Évaluer et préparer des données et des statistiques en lien avec le marché et l'entreprise
	<p>Les employés et employées de commerce vérifient la plausibilité des ensembles de données et des statistiques dans leur domaine de travail. Ils participent à des évaluations et effectuent des analyses de contenus ainsi que des évaluations quantitatives de moindre envergure. Ils présentent les résultats de manière adaptée au groupe cible (sous forme de graphique, de tableau, etc.). Si nécessaire, ils transmettent leurs conclusions et propositions aux services compétents.</p>
e.4	Préparer des contenus en lien avec l'entreprise à l'aide d'outils multimédias
	<p>Les employés et employées de commerce élaborent, seuls ou en collaboration avec les services compétents, des documents et supports d'information. Selon l'objectif, ils recourent à des images, des vidéos, du texte, des sons, etc.</p> <p>Ils préparent les contenus avec les programmes appropriés. Ce faisant, ils tiennent compte de l'objectif, des groupes cibles, et du canal d'information et de communication.</p> <p>Les employés et employées de commerce élaborent des modèles pour les différents supports d'information et formats de médias.</p>

12.2 Nombre de périodes d'enseignement

80 périodes d'enseignement sont disponibles pour le domaine de compétences opérationnelles E en troisième année scolaire.

12.3 Objectifs évaluateurs

La définition des contenus des objectifs évaluateurs du CFC est précisée dans le « plan d'études national pour l'enseignement à l'école professionnelle – Employée / Employé de commerce CFC ».

Tous les objectifs évaluateurs CFC

e1.ep2a : Ils fournissent une assistance spécifique au groupe cible pour l'utilisation des logiciels et des systèmes. (C3)

e1.ep4a : Ils appliquent des mesures et des règlements pour la sécurité et la protection des données. (C3)

e2.ep3a : Ils décrivent les principaux moyens de contrôler la qualité des sources d'information. (C2)

e2.ep4a : Ils préparent les données et les informations de manière appropriée pour le destinataire. (C3)

e2.ep5a : Ils appliquent les règles du droit d'auteur et de la protection des données en toute sécurité lors de la recherche et de l'utilisation d'informations. (C3)

e3.ep1a : Ils expliquent les méthodes communes d'analyse de données et de statistiques. (C2)

e3.ep1b : Ils établissent et interprètent des statistiques et des ensembles de données. (C3)

e3.ep1c : Ils effectuent des analyses de contenus et des évaluations quantitatives de moindre envergure. (C3)

e3.ep2a : Ils préparent des statistiques et des ensembles de données et les présentent de manière adaptée au groupe cible. (C3)

e3.ep3a : Ils calculent et interprètent des indicateurs clés de l'entreprise. (C4)

e4.ep1e : Ils créent et présentent des contenus (textes, images, son, vidéo) dans un format courant. (C3)

e4.ep3a : Ils élaborent des modèles pour les supports d'information et les formats de médias courants. (C3)

12.4 Examens dans le cadre de la note d'expérience CFC

Principe

Dispense de la note d'expérience CFC (par analogie aux autres domaines de compétences opérationnelles, réglementation au niveau de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale).

13 Connaissances professionnelles CFC : unités d'exercice pratique spécifiques aux DCO

13.1 Nombre de périodes d'enseignement

480 périodes d'enseignement au total sont disponibles sur les trois années scolaires de la FIEc pour les connaissances professionnelles CFC sous forme des unités d'exercice pratique spécifiques aux DCO. Les écoles peuvent prévoir un enseignement intégré dans les branches

de la MP concernées et dans un ou plusieurs modules d'enseignement à part conformément aux dispositions du tableau des périodes d'enseignement (cf. chap. 1.4 et 1.5). Quelle que soit la répartition qu'elles choisissent, les écoles doivent explicitement indiquer et mettre en œuvre dans leurs propres plans d'études et pour chaque année scolaire les périodes d'enseignement prévues pour les unités d'exercice pratique selon le plan d'études national FIEc CFC avec MP.

13.2 Remarque didactique

Les unités d'exercice pratique spécifiques aux DCO sont fournis par l'organe responsable.

Au cours de la troisième année scolaire, les activités professionnelles ci-dessous doivent être exercées plus spécifiquement – le cas échéant de manière intégrée dans les branches de la MP indiquées ci-après :

Activités professionnelles	PL	DL	FC	ED
Appliquer de manière juridiquement conforme les bases de la comptabilité financière et de l'entreprise (compte de résultats, bilan, recettes et dépenses, comptabilité créditeurs et débiteurs, investissements, liquidités, comptabilité de la marge sur coût variable, fiche comptable de l'entreprise) (DCO C) *			x	
Enregistrer des transactions commerciales de manière juridiquement conforme (DCO C) *			x	
Préparer les comptes annuels conformément au droit en vigueur (DCO C)			x	
Déterminer et interpréter les écarts entre le budget et les chiffres effectifs (DCO C) *			x	
Utiliser Excel (DCO E) *			x	
Décrire les rapports d'économie générale et les développements globaux dans la société (contexte économique, principes de l'économie de marché, développement conjoncturel, politique économique, monétaire et financière, politique sociale et du marché du travail) (DCO B)				x
Identifier les aspects et les thèmes de l'éthique, de la morale, de la technologie, de l'écologie, de la durabilité et du droit dans des thématiques économiques actuelles et les intégrer dans les discussions économiques spécialisées (DCO B)				x
Évaluer les effets de l'évolution de l'économie et de la politique économique sur une entreprise (DCO B)				x
Développer la communication (analyser sa propre communication axée sur le groupe cible et en déduire des mesures d'amélioration, effectuer des recherches sur les développements dans le domaine de la communication) (DCO C)				x
Utiliser Word et PowerPoint (DCO E) *				x

* Ces compétences spécifiques doivent être traitées pendant l'enseignement avant le début du stage de longue durée.

14 Connaissances professionnelles CFC : mandats pratiques scolaires

14.1 Nombre de périodes d'enseignement

L'organe responsable fournit les mandats pratiques scolaires. Dans le cas de la variante de mise en œuvre en quatre ans avec stage de longue durée pendant les semestres 7 et 8, il précise également au cours de quelle année les mandats pratiques doivent être réalisés. Pour les connaissances professionnelles CFC sous forme de mandats pratiques scolaires spécifiques aux DCO, **320** périodes au total sont disponibles sur les trois années scolaires de la FIEc. Les écoles peuvent prévoir l'enseignement des compétences correspondantes dans des modules à part ou en lien avec les branches pertinentes. Quelle que soit la répartition qu'elles choisissent, les écoles doivent explicitement indiquer et mettre en œuvre dans leurs propres plans d'études et pour chaque année scolaire les périodes d'enseignement prévues pour les unités d'exercice pratique selon le plan d'études national FIEc CFC avec MP.

15 FIEc Flexible

15.1 Nombre de périodes d'enseignement

L'enseignement scolaire peut être complété par des branches supplémentaires de culture générale (offre FIEc flexible). Ces branches peuvent être mentionnées dans un bulletin de notes supplémentaire ou sous une autre forme.

La répartition du nombre total de périodes d'enseignement sur les différentes années scolaires doit être définie par les écoles / cantons.